

DECLARATION DE DUNKERQUE 2010 SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE LOCAL

Rassemblés à la 6ème Conférence Européenne des Villes Durables organisée par la Communauté Urbaine de Dunkerque et ICLE-Local Governments for Sustainability et co-organisée par tous les partenaires de la Campagne Européenne des Villes Durables ;

Se félicitant du progrès de l'intégration de l'Europe avec l'entrée en vigueur en 2010 du Traité de Lisbonne, traité qui reconnaît *l'autonomie locale* et introduit l'objectif de *cohésion territoriale* ;

Considérant que la « Stratégie de Lisbonne » et la « Stratégie européenne renouvelée sur le développement durable » sont des documents politiques de portée générale orientant l'Europe sur le chemin du développement durable, qui cependant, ne clarifient pas comment la relation entre la durabilité et la croissance économique doit être gérée ;

Considérant que l'année 2010 devrait voir l'adoption de la Stratégie Europe 2020 qui a pour objectif d'amener l'Europe vers une *croissance intelligente, durable et inclusive* », qui sera plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte, favorisant des niveaux élevés de l'emploi et permettant de fournir une cohésion économique, sociale et territoriale ;

Soulignant que l'objectif de créer une économie à faible émission de carbone, plus verte et plus efficace dans l'utilisation des ressources ne pourra être atteint que si les collectivités territoriales sont des partenaires pleinement intégrés dans une Stratégie Europe 2020 fondée sur une approche transversale et « bottom-up » et auront un meilleur accès au financement ;

Convaincus qu'un système de gouvernance à multi-niveaux est nécessaire pour favoriser un rapprochement entre les institutions européennes et les citoyens, et que celui-ci doit intégrer les collectivités locales et régionales de manière plus active et cohérente dans les politiques de l'Union Européenne et dans ses ressources budgétaires ;

Soulignant que les villes et communes européennes, ainsi que les autres niveaux de territoires, sont le tissu de la gouvernance progressive au niveau régional, national, et européen et que 85 % du PIB de l'Union Européenne est généré par les villes; que les collectivités locales et régionales en Europe ont une longue expérience dans le développement et la mise en œuvre de politiques locales durables et innovantes, et que leur proximité aux citoyens et aux entreprises font d'eux des partenaires clés dans la définition des stratégies et mesures durables appropriées ;

Considérant que, pour les collectivités locales et régionales, l'année 2010 et les années suivantes sont des années déterminantes dans le rétablissement de la crise financière globale et ses conséquences sociales et, en même temps, critiques pour passer à un modèle de développement plus durable ;

Reconnaissant que le Sommet de Rio+20 fournira une révision des accomplissements relatifs à l'Agenda Local 21 et proclamera de nouveaux objectifs pour tendre vers une société plus verte ;

Considérant que la Charte de Leipzig constitue une étape utile vers une approche intégrée en matière de développement durable, incluant la coopération horizontale et verticale, tout en espérant que les Etats Membres décideront le 22 Juin à Toledo de continuer à soutenir le Cadre Référentiel pour les villes européennes durables ;

Soulignant le fait que depuis 1994 et ce à travers l'Europe, les collectivités locales et régionales se sont engagées sur le chemin du développement durable local en signant et en mettant en œuvre des engagements volontaires au niveau local comme *la Charte d'Aalborg, les Engagements d'Aalborg* ou *la Convention des Maires*, et que cette déclaration s'en inspire ;

Nous, les plus de 1500 représentants de collectivités locales et régionales en Europe, réunis à l'occasion du plus grand événement sur le développement durable local en 2010, la 6ème Conférence Européenne des Villes Durables de Dunkerque 2010, s'accordent sur ce qui suit :

Créer des « collectivités innovantes, durables et accessibles à tous »

1. Nous sommes unis dans notre ambition de transformer les défis causés par la crise financière et économique actuelle et leurs impacts sociaux, en opportunités pour créer des collectivités innovantes durables et accessibles à tous ;
2. En tant que niveau de gouvernance le plus proche des citoyens, nous intégrerons de manière active des mesures et politiques d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté dans nos politiques de développement économique; nous nous assurerons que tous nos citoyens puissent prendre part à un style de vie moins carboné ;
3. Nous reconnaissons plus que jamais que la transition vers une économie durable, verte et accessible à tous est la seule façon de combiner qualité de vie, développement économique et protection sociale; nous constatons que les modèles de production reposant de façon prédominante sur une utilisation intensive des ressources et de l'énergie sont davantage touchés par la crise actuelle ;
4. Pour remédier aux effets de la crise à travers des investissements de relance, alors nous donnerons la priorité aux investissements, stratégies et actions qui visent une utilisation plus efficace des ressources et plus verte, qui permettent une cohésion sociale accrue par des politiques d'appui à l'ingénierie sociale visant améliorer en même temps la qualité de vie, l'emploi, la connaissance et l'innovation pour tous ;
5. Nous utiliserons l'ensemble de nos compétences gouvernementales et notre pouvoir décisionnels, nos systèmes de gouvernance, de gestion ainsi que nos compétences en matière d'achats publiques pour

- transformer nos collectivités de manière à ce qu'elles deviennent moins carbonées, durables, préparées aux changements climatiques et socialement inclusives ;
6. Nous nous efforcerons d'humaniser les défis mondiaux au niveau local, en particulier en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques afin que les citoyens et les entreprises puissent mieux comprendre les enjeux et qu'ils puissent prendre part aux responsabilités à leur niveau et agir de manière plus efficace ;
 7. Nous favoriserons le développement durable en élargissant la compréhension, la connaissance et l'innovation et dans cet objectif, nous améliorerons nos modes de gouvernance et la coopération avec la population, les institutions de recherche et les entreprises locales ainsi que l'ensemble des acteurs éducatifs, culturels, présents sur nos territoires;
 8. Nous accorderons une attention toute particulière à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et autres acteurs locaux structurant notre territoire afin de favoriser la mise en œuvre de projets innovants de développement durable ;
 9. Nous continuerons à assurer des services publics de qualité et nous y intégrerons des nouveaux services à valeur ajoutée afin d'accroître la qualité de vie de nos citoyens de manière durable : ceci peut concerner aussi bien le logement, la mobilité, l'énergie, la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement, la prévention d'inondations, que la communication, l'approvisionnement alimentaire et les infrastructures sociale. Nous nous engageons à amplifier le concept de ville européenne « en réseau » et de ville utilisant toutes les connaissances disponibles ;
 10. Nous nous engageons à limiter l'expansion urbaine et à promouvoir la mobilité multimodale, la réduction du trafic ainsi que des choix de mobilité plus sains et durables dans nos agglomérations et en dehors, en particulier en faveur des personnes les moins favorisées, puisque cela constitue des avantages en matière de compétitivité locale ;
 11. Nous nous engageons à réduire significativement nos émissions de gaz à effet de serre au niveau local et notre intensité énergétique ainsi qu'à promouvoir et à augmenter l'utilisation des sources locales d'énergies renouvelables en tant que moyens alternatifs aux sources d'énergies non-renouvelables en accord avec ou au-delà des objectifs de l'Union Européenne; simultanément, nous nous engageons à accroître la diversité biologique dans nos centres urbains ainsi que la prévention et la réduction des déchets à la source, le recyclage, la réutilisation et l'utilisation des ressources plus efficace ;
 12. Nous attendons des politiques sectorielles de l'UE une vision « en amont » des problèmes de déchets, la promotion d'objectifs et un soutien à leur mise en œuvre ;
 13. Nous nous engageons à promouvoir la coopération décentralisée entre les villes européennes et les villes des autres continents et à étendre et à diffuser la connaissance et l'innovation afin d'accroître un développement durable et de corriger les déséquilibres d'un monde globalisé ;
 14. Nous réaffirmons notre engagement de partager les uns avec les autres nos connaissances et expériences dans le domaine du développement durable local et d'agir de manière collective pour diminuer les effets néfastes de la crise mondiale au niveau local ; à ces fins, nous continuerons à nous appuyer sur les lignes directrices de la Charte d'Aalborg (2500+ signataires) et des Engagements d'Aalborg (650+ signataires).

Respecter « l'autonomie locale » et aboutir à une « cohésion territoriale » en Europe

En accord avec le Traité de Lisbonne, nous demandons aux institutions nationales et européennes de:

15. Reconnaître que les collectivités locales et régionales sont des organisations pertinentes et responsables et non plus de simples exécutants des politiques nationales et européennes ou de celles qui doivent corriger les carences ou erreurs d'autres acteurs ;
16. Porter une attention accrue aux effets qu'ont les décisions politiques nationales et européennes sur les capacités administratives et financières des collectivités locales et régionales en respectant le principe de l'autonomie locale ;
17. Inclure et soutenir d'une manière suffisante les collectivités locales et régionales dans la Stratégie Europe 2020 et en particulier dans la conception et la mise en œuvre des initiatives phares qui y sont proposées;
18. Définir sans attendre la place de la « cohésion territoriale » dans la préparation de nouveaux règlements relatifs aux fonds structurels pour la période de programmation 2014-2020 et renforcer le rôle des collectivités locales et régionales; soutenir les programmes de durabilité locaux et régionaux, en particulier ceux des villes et régions en situation financière difficile, à travers des programmes nationaux ainsi que par les fonds structurels de l'Union Européenne, en particulier dans le cadre des programmes opérationnels ;
19. Inclure les niveaux locaux et régionaux ainsi que les impacts dans toutes les politiques sectorielles pertinentes de l'Union Européenne ;
20. Reconnaître et soutenir nos actions notamment celles prises dans le cadre des *Engagements d'Aalborg* et de la *Convention des Maires* comme des mesures substantielles contribuant à la mise en œuvre des politiques sectorielles et de la cohésion territoriale de l'Union Européenne.

Adoptée le 21 mai 2010, Dunkerque, France